

**BT DESSINATEUR MAQUETTISTE  
OPTION ARTS GRAPHIQUES**

**LÉGISLATION, ÉTHIQUE  
ET ORGANISATION DE LA PROFESSION**

**SESSION 2007**

**CORRIGÉ**

BT Dessinateur Maquettiste - Option arts Graphiques			
Épreuve : Législation - Éthique et organisation de la profession/CORRIGÉ			
Session 2007	Durée : 1 heure	Coefficient : 1	Page : 1/3

# ÉLÉMENTS DE CORRIGÉ ET BARÈME

## 1- LÉGISLATION (sur 10 points)

### 1/ Obligations de l'employeur :

- payer le salaire ;
  - donner le travail mentionné dans le contrat ;
  - donner les moyens d'effectuer ce travail ;
  - respecter la convention collective et la législation du travail.
- (N'exiger que deux idées parmi les propositions ci-dessus)

### Obligations du salarié :

- effectuer le travail demandé ;
  - se conformer aux ordres de l'employeur ;
  - respecter le règlement intérieur ;
  - ne pas divulguer les secrets de fabrication.
- (N'exiger que deux idées parmi les propositions ci-dessus)

**4 points**

### 2/ (n'exiger que deux conditions)

- Avoir 21 ans ;
- avoir la nationalité française ;
- jouir de ses droits civiques ;
- exercer une activité professionnelle.

**2 points**

3/ Car il existe un nombre pair de conseillers (50 % employeurs et 50 % salariés) au sein des juridictions. **2 points**

4/ Certificat de travail et reçu pour solde de tout compte. **2 points**

## 1- ÉTHIQUE (sur 10 points)

1/ Les agences avaient le droit d'utiliser ces références.

2/ Il existe deux types de droits : les droits **moraux** et les droits **patrimoniaux**.

*Droit moraux* : l'auteur jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre. Il a seul le droit de divulguer son œuvre. Une autorisation de divulgation doit lui être demandée et, après sa mort, à ses ayants-droits (descendants ou héritiers autres que descendants, légataires universels), sans limite de durée. La mention du nom de l'auteur est obligatoire.

*Droits patrimoniaux* : il s'agit des droits d'exploitation, qui appartiennent à l'auteur. Une autorisation de représentation et/ou de reproduction doit lui être demandée et, après sa mort, à ses ayant-droits. La durée de ces droits est limitée à soixante-dix ans après la mort de l'auteur. Au-delà, l'œuvre est considérée comme relevant du domaine public.

Dans le cas de *La Joconde*, seuls les droits moraux s'exercent. Il faut une autorisation du musée du Louvre et la mention du nom de Léonard de Vinci.

Dans le cas d'Andy Warhol, les deux types de droits s'exercent, au profit des ayant-droits. La mention de son nom est obligatoire. L'autorisation doit être demandée aux ayant-droit, la vente de l'œuvre n'entraînant pas la cession des droits.

3/ La caricature, la parodie et le pastiche sont autorisés, compte tenu des lois du genre.

BT Dessinateur Maquettiste - Option arts Graphiques			
Épreuve : Législation - Éthique et organisation de la profession/CORRIGÉ			
Session 2007	Durée : 1 heure	Coefficient : 1	Page : 2/3

22

## 1- ORGANISATION DE LA PROFESSION (sur 10 points)

- 1/ C'est l'agence qui établit le devis, en intégrant le montant de sa propre prestation et le devis des sous-traitants.
- 2/ Quadrichromie : procédé permettant de reconstituer l'infinité des couleurs par mélange optique de quatre couleurs de base, dites primaires : cyan, magenta, jaune, noir.

Offset : procédé qui exploite le principe chimique de la répulsion eau/corps gras (eau/encre). L'image est gravée (gravure très peu profonde) à l'endroit sur une plaque métallique. Le métal est traité afin que les surfaces à encrer retiennent les corps gras et les autres retiennent l'eau. La plaque est ensuite enroulée sur un cylindre qui la dépose sur un rouleau de caoutchouc appelé *blanchet*, qui lui-même la reporte à l'endroit sur la feuille. Le cylindre doit être mouillé pendant toute l'impression pour empêcher l'encre de s'étaler en dehors des zones de l'image.

- 3/ BAT signifie « Bon à tirer ».  
La signature de ce document a valeur contractuelle et engage le client comme l'imprimeur.  
Le BAT se signe sur un tirage fiable de type *cromalin* ou *matchprint*.

BT Dessinateur Maquettiste - Option arts Graphiques			
Épreuve : Législation - Éthique et organisation de la profession/CORRIGÉ			
Session 2007	Durée : 1 heure	Coefficient : 1	Page : 3/3